

Formation à la réalisation des TROD VHC et TROD VIH

Publics :

Bénévoles associatifs, travailleur.euse.s sociaux, intervenant.e.s en addictologie, infirmier.ère.s et autres personnels non médicaux.

Prérequis :

Bénévoles associatifs et acteurs de santé en lien avec les personnes infectées ou concernées par une hépatite virale ou une maladie du foie.

Les objectifs pédagogiques de la formation sont les suivants :

- Compléter les connaissances sur les risques et les modes de transmission des hépatites virales, du VIH et des IST associés aux différentes pratiques des populations et individus rencontrés ;
- Renforcer les capacités à mener des entretiens de prévention et de réduction des risques adaptés aux besoins des publics et au cadre particulier des entretiens pré et post-tests, incluant les capacités à mener un entretien d'annonce en cas de résultat positif d'un test ;
- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à une utilisation de TROD de l'infection par le VHC ou à VIH 1 et 2, au titre desquelles les dispositions sont fixées par le présent arrêté ;
- Développer les capacités d'écoute et d'analyse sans jugement à l'égard des personnes et de leurs comportements sexuels ou de consommation de substances psychoactives.

Durée : 3 journées

Modalités et délais d'accès :

Entrée permanente possible tout au long de l'année : nous consulter

Format : Intra-structure / groupe restreint

Nombre de participants : 10 - 12 personnes maximum

Méthodes mobilisées : pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Séances de formation en salle ou Visio conférence
- Dossiers techniques remis aux stagiaires
- Études de cas concrets
- Simulation et Mise en application
- Evaluation des acquis de la formation

La formation sera assurée par M Pascal MÉLIN et des experts externes ou internes au réseau SOS hépatites sollicités localement

Méthode d'évaluation : Tests et autoévaluations

Sanction : Attestation de formation

Responsable pédagogique : Madame DERET Véronique

Accessibilité aux personnes handicapées : nous consulter

Tarifs : nous consulter

Contact : Madame DERET Véronique 02 43 42 80 83 ou 0800 004 372 (appel gratuit)

Programme de la Formation réalisation des TROD VHC et VIH : dans le strict respect de l'arrêté du 1er août 2016 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC) en milieu médico-social ou associatif

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

I. – Principes juridiques et éthiques applicables en matière de dépistage.

Information de la personne concernée, règles relatives au recueil du consentement éclairé, secret médical et professionnel vis-à-vis des personnes dépistées, de leur entourage et de leurs partenaires éventuels, principes de conservation des données à caractère personnel (loi CNIL).

II. – Organisation du système de soins et de la prise en charge médico-sociale pour les patients infectés par le VIH ou les virus de l'hépatite B ou C, y compris pour les personnes détenues, et incluant l'orientation d'aval après le dépistage.

III. – Infection à VIH, hépatites virales chroniques et autres infections sexuellement transmissibles (IST).

- Epidémiologie
- Définition et symptômes.
- Prévention.
- Informations sur les risques associés : risques sexuels et risques liés à la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites).

IV. – Les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'infection par le VHC ou à VIH 1 et 2.

- Les différents types de tests.
- Leur stockage.
- Leurs principes d'utilisation et de réalisation, dans le respect du mode opératoire mentionné dans la notice du fabricant du test.
- L'interprétation des résultats.
- Les règles d'asepsie et d'hygiène, notamment lors des prélèvements de liquides biologiques.
- Les règles d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI), notamment le tri, la manipulation des collecteurs de DASRI et leur entreposage, ainsi que les formalités relatives à leur élimination (convention avec la société de collecte et bordereau de suivi).
- Le processus de signalement auprès de l'ANSM au titre de la réactovigilance de toute défaillance ou altération d'un réactif susceptible d'entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes (art. L. 5222-3 du code de la santé publique).

ENSEIGNEMENT THEORIQUE SUITE ET ENSEIGNEMENT PRATIQUE

V. – Volets Prévention combinée et prise en charge.

VI. – Principes et bases de la relation aidant-aidé.

- Information-conseil.
- Intervention motivationnelle brève.
- Entretien pré et post-test, avec rendu d'un test positif.
- Discussion.

VII. – La conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang.

Contenu de l'enseignement pratique :

I. Un temps de réflexion en groupe sur l'analyse de ses propres attitudes vis-à-vis des comportements sexuels ou de consommation de substances psychoactives d'autrui.

II. Une mise en situation de chaque participant sur l'information-conseil pré et post-test, mettant en pratique les bases de l'entretien motivationnel et comprenant au minimum un jeu de rôle comme usager et comme professionnel réalisant un test rapide, incluant l'annonce d'un résultat positif.

III. La réalisation de 3 tests au minimum pour l'infection par le VHC et de 3 tests pour l'infection par les VIH 1 et 2, hors condition d'intervention, sous le contrôle d'un formateur référent, lui-même préalablement formé à la réalisation de ces tests. Cette formation pratique comprend les gestes de tri des DASRI et la manipulation des collecteurs.

Les tests ainsi réalisés doivent permettre de visualiser au moins un résultat positif.